Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 079-200069755-20250303-DP20250037-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Contractualisation et ingénierie financière

OBJET : **Dossier DETR - Mise en place de moquettes solaires pour les piscines de Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 36. La sollicitation auprès des financeurs de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions et avenants afférents » ;

Vu les articles L2334-32 à L.2334-39 et les articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction NOR IOML2322779J du 18 août 2023 relative à la dématérialisation et à la simplification des demandes de DETR et de DSIL pour l'exercice 2024 ; l'instruction NOR IOMB2401737C du 23 février 2024 relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales en 2024 ; et l'instruction NOR IOML2414774J du 31 mai 2024 relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales,

Vu la Commission des élus du Département compétente en matière de DETR lors de la réunion du 13 septembre 2025, validant les catégories d'opérations éligibles pour l'exercice 2025,

Vu le Règlement d'emploi 2025 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Vu la décision du président DP20240105 du 14 avril 2024, pour le marché M24AS01 relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'une installation de chauffage solaire de l'eau des bassins pour les piscines de plein air à Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais,

Considérant l'opportunité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de déposer une demande de soutien au titre de la DETR pour l'année 2025, pour la mise en place de moquettes solaires pour les piscines de Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Dépose des anciennes moquettes, des réseaux	7 054,00 €	Dotation d'Équipement pour les Territoires	55 086,80 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 079-200069755-20250303-DP20250037-AU

hydrauliques, tri sélectif et évacuation		Ruraux (DETR)	
Vérification des supports et remise en état	2 975,00 €	Autofinancement	82 630,20 €
Mise en place de capteurs solaire plan non vitré à circulation de liquide caloporteur et fixation au sol	102 957,00 €		
Mise en place des réseaux hydrauliques (collecteurs, vannes, purgeurs…)	12 342,00 €		
Mise en service, essais, plans et notice	12 389,00 €		
TOTAL	**137 717,00 €**	**TOTAL**	**137 717,00 €**

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement ci-dessus et de solliciter les demandes de subvention afférentes.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
3 mars 2025